

d'Arc. Il était plus facile, avec ce résumé, de bien connaître la question et de réfuter les conclusions des juges. Jean Bréhal le communiqua à ses compagnons italiens, Théodore de Leliis et Paul Pontanus, deux canonistes que le cardinal d'Estouteville avait amenés de Rome. D'après ce recueil, ils composèrent tous deux un mémoire où ils exposèrent leur avis.

“ L'affaire prenait corps et promettait d'excellents résultats. . . . (Elle) fut poursuivie avec énergie par Jean Bréhal. On changea de tactique. Au lieu de présenter la requête au Saint Siège au nom du roi de France, ce qui lui donnait un caractère politique, capable de froisser l'Angleterre et d'empêcher l'union des princes chrétiens contre les Turcs, on fit agir la famille même de Jeanne. C'était le véritable terrain sur lequel tout le monde pouvait s'entendre. La mère et les frères de la Pucelle avaient toute qualité pour venger son honneur. Ce procédé nouveau fut conseillé par Jean de Montigny, maître ès arts et docteur en droit de l'Université de Paris. Il fut mis aussitôt en exécution. La mère et les deux frères de Jeanne adressèrent une supplique au Saint Siège pour solliciter la révision du procès. Calixte III, qui avait été élu le 8 avril 1455, voyant qu'aucune complication politique ne serait plus à redouter, fit bon accueil à cette supplique, et publia, le 11 juin, un rescrit qui nommait les commissaires chargés de rendre en dernier ressort une sentence définitive.

“ Ces commissaires pontificaux étaient Juvénal des Ursins, archevêque de Reims ; Guillaume Chartier, évêque de Paris, Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances. Mais ces commissaires allaient agir en France, d'accord avec l'inquisiteur général Jean Bréhal. Actif initiateur de la réhabilitation de Jeanne, Jean Bréhal en devint, une fois l'œuvre agréée par le Pape, l'infatigable champion. Par ordre des commissaires, il eut la charge de mettre en ordre et en lumière, dans un mémoire, les chefs d'accusation portés contre Jeanne avec leur réfutation. Jean Bréhal le fit avec une admirable précision dans un travail qu'il intitula *Recollectio*, et que l'on peut qualifier de chef-d'œuvre du genre. Tous les faits reprochés à Jeanne sont discutés et défendus avec une sagacité qui ne laisse aucune échappatoire. . . .

“ Le travail de Jean Bréhal décida le succès de l'entreprise. Après un examen des plus sérieux, après mûres et